N° 4053. Samedi 25 Décembre 1847.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 24 décembre 1847.

QUESTION DES HOUILLES.

(SUITE.)

Le bassin de la Loire est le plus riche de la France. D'après le *Compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines en* 1846, publié par M. le ministre des travaux publics, ce bassin a fourni, en 1845, aux cinquante-quatre départements qu'il alimente, 13,893,724 quintaux métriques de houille, et 161,574 à divers pays étrangers. Total : 14,055,298 quintaux métriques.

Le bassin de Valenciennes, le second en importance, a donné 9,458,027 quintaux métriques.

Celui d'Alais n'a expédié dans le Midi ou sur le littoral de la Méditerranée que 4,158,675 quintaux métriques ; et enfin ceux du Creuzot et de Blanzy n'ont produit que 3,003,799 quintaux métriques.

Nous ne parlerons pas ici des bassins très secondaires d'Aubin, d'Epinac, de Commentry, de Brossac, de Décise, etc.

Sous le rapport de la qualité du charbon, le bassin de la Loire n'a de rival que dans celui de Valenciennes. Les houilles d'Alais et de Blanzy sont inférieures aux produits des deux premiers bassins.

Le bassin de la Loire était divisé en 64 concessions toutes situées dans l'arrondissement de Saint-Etienne ; Rive-de-Gier fait partie de cet arrondissement. Les concessions, ou droits d'extraction dans un périmètre déterminé, avaient été accordées gratuitement à ceux qui, après les avoir sollicitées, justifiaient d'une solvabilité et d'une capacité suffisantes pour pouvoir conduire à bien l'exploitation d'une richesse minérale aussi importante que la houille. Ils avaient de grands travaux à exécuter et des redevances à payer aux propriétaires du sol ou tréfonciers, en raison de la quantité d'hectolitres de charbon extraite des terres de ces derniers. En général, les concessions furent accordées aux principaux propriétaires des domaines situés dans les périmètres déterminés par l'administration des mines. Ainsi, en exploitant chez eux, ces concessionnaires n'avaient point de redevances à payer, et leur position en était d'autant mieux améliorée.

Un certain nombre de ces concessions sont improductives, ou du moins jugées telles, faute de recherches suffisantes; quelques unes sont épuisées, d'autres ne donnent que de mauvais charbons, et il en est, enfin, qui sont trop éloignées des chemins praticables. Nous ne les désignerons pas.

En 1837 et 38, une nuée de spéculateurs vint s'abattre sur les concessions du bassin de la Loire. On vint offrir à des concessionnaires qui ne retiraient de leurs travaux qu'un bénéfice assez restreint, de 6 à 1500,000 f., et, le lendemain, ces mines étaient mises en actions à un capital double, triple et sextuple. Nous ne citerons qu'un exemple. La concession de Fraisse et Unieux, encore à peine explorée, située sur les confins du territoire houiller, et éloignée des voies principales de communication, était achetée 70,000 f. par un personnage qui jugea à propos de prendre ses dupes dans le faubourg Saint-Germain. Quelques jours après l'acquisition, des annonces emphatiques étaient publiées dans la *Quotidienne* et la *Gazette de France*, et Unieux et Fraisse était mis en actions au capital de 2 millions 400,000 f. Il est vrai que, quelques mois plus tard, le faiseur de cette affaire prenait la poste pour Bruxelles, et que la concession était revendue 30,000 f.

On voit de suite combien ces achats imprudents durent donner lieu à des déceptions, et les esprits clairvoyants ne tardèrent pas à comprendre que ce serait plus tard le pays lui-même qui aurait à supporter les frais de la friponnerie des uns et de la niaiserie des autres.

La plupart des concessions ainsi achetées ne pouvaient rendre l'intérêt de ces nouveaux capitaux, et ce fut pour suppléer à l'insuffisance de ce revenu que les derniers détenteurs s'entendirent pour créer d'abord la *Société Charbonnière* et pour vendre leurs charbons par l'intermédiaire d'un seul vendeur; il y eut aussitôt une hausse exagérée dans le prix de la houille.

Ce premier succès, resté impuni, enhardit les meneurs, et c'est alors que le système de monopole devint complet par l'association ou acquisition des cinq dixièmes des mines du bassin de la Loire, et par la formation de la *Compagnie des Mines de la Loire*.

Cette association est évidemment contraire à la lettre et à l'esprit de la loi de 1810 sur les mines; mais une dissertation sur la question de légalité nous mènerait trop loin et hors du but que nous voulons atteindre aujourd'hui.

Tout réussit dans une opération aussi monstrueuse et aussi difficile que celle de réunir dans une seule et même main les cinq sixièmes des mines du bassin de la Loire. Il fallut faire bien des sacrifices, faire taire bien des mécontentements, et attribuer à chaque concession une valeur énorme et telle que l'exigeait impérieusement chaque détenteur; et c'est ainsi que la compagnie des mines de la Loire se trouvait constituée au 31 mars dernier, sous le poids de 70,649 parts ou actions, qui étaient censées représenter dans le principe une somme de 1,000 fr. chacune, et sous le fardeau écrasant d'une dette que les uns portent à 19 millions, mais que nous ne porterons, nous, qu'à 16 millions, afin de nous renfermer dans les chiffres du rapport de M. Praire lu au conseil municipal de Saint-Etienne le 4 novembre dernier, et que nous avons sous les yeux.

Pour solder, au taux légal seulement, les revenus qu'attendent les détenteurs de ces parts, qui un moment ont été cotées à 1,180 f. à la bourse de Lyon, pour servir les intérêts et l'amortissement de ces 16 ou 19 millions de dettes, et, enfin, pour entreprendre annuellement les travaux extraordinaires qu'exige l'exploitation de tant de mines, une somme annuelle de 6,300,000 f. ne serait que suffisante. Or, d'après le rapport de la sous-commission instituée au ministère des travaux publics, et d'après le propre aveu de la compagnie, celle-ci n'aurait retiré en 1846 :

Pour les groupes de mines de Rive-de-Gier, que	1,555,348 f.
Pour les groupes de mines de Saint-Etienne, que	215,220
Total. . . .	1,770,568 f.

Ainsi, en continuant cet état de choses, il y aurait un déficit de près de 4 millions et demi par an pour la compagnie des mines de la Loire.

Cette situation serait évidemment peu rassurante pour les actionnaires et même pour les administrateurs de cette compagnie, qui ne sont encore que des négociants réunis en société civile. Mais quand on songe que cette société dispose des cinq sixièmes des mines du bassin de la Loire, de toutes celles qui sont dans de bonnes conditions sous le rapport de la viabilité, et surtout de toutes celles qui produisent les charbons de gaz et de forge, on verra que la situation n'est sombre que pour nous consommateurs, que pour nous grands ou petits industriels.

Le monopole a dans ses mains le remède à sa situation, et c'est nous qui paierons ce remède, si nous nous laissons tondre comme des moutons.

Avant peu, le monopole augmentera d'un franc le quintal métrique de charbon, et, en sus des bénéfices que nous avons mentionnés plus haut, il se créera un bénéfice de 14 à 20 millions par an, sur lesquels Lyon et le département du Rhône auront à débourser annuellement un chiffre de plus de trois millions, et ce chiffre ira toujours croissant avec la consommation.

En 1845, Lyon a consommé.	3,047,000	q. métr.
En 1838, il n'avait consommé que.	2,489,400	—

(Voir le *Compte-rendu des ingénieurs* précité.)

Dans un prochain article, nous établirons que le monopole, une fois constitué, ne pourra moins faire que de porter à un franc par quintal métrique l'augmentation qu'il a projetée sur les charbons, et que rien ne lui sera plus facile, attendu que la concurrence pour lui sera nulle, et que d'ailleurs, dès le moment où l'on aura pu s'entendre pour accaparer presque toutes les mines d'un bassin, on s'entendra encore mieux entre les deux ou trois bassins qui pourraient, sur deux ou trois points, amener des produits similaires.

Le *Propagateur de l'Aube* a protesté en fort bons termes contre une théorie que nous avons cru devoir relever nous-mêmes, et qui était échappée au journal de M. Ledru-Rollin. Voici ce qu'il a dit à ce propos :

La Révolution n'est pas la Terreur.

Les ultra-radicaux et les rétrogrades confondent cependant ces deux mots, les uns dans les craintes, les autres dans les espérances qu'ils expriment.

La Révolution a été le triomphe du droit. La Terreur en a été l'abus. Quand un principe n'est pas assez bien défini, ni assez bien reconnu, les minorités qui le repoussent ont tous les moyens possibles de justification quand elles refusent de l'accepter.

En 93, la Révolution était un fait nouveau qui ne pouvait s'imposer sans débat. Les apôtres du principe ont tranché les objections en abattant les têtes. Mais la cruauté est un mauvais moyen de propagande. Elle aliène plus de gens qu'elle n'en convertit. C'est la Terreur qui a discrédité la Révolution, amené le régime prétorien de l'Empire et ramené le pays dans les funestes voies suivies par la Restauration; c'est l'idée funèbre qu'elle éveille qui a si long-temps servi le gouvernement de juillet et lui a fait obtenir toutes les lois liberticides qui ont placé la presse, les opinions, le droit public, la démocratie sous le coups de menaces incessantes. Jamais la guillotine n'a rien prouvé que contre ceux qui l'ont employée. Supposons que le magnifique mouvement de 89 n'eût pas abouti à 93, que des républicains ne se fussent pas transformés en septembriseurs, la Révolution radieuse et pure triomphait du passé et bravait l'avenir. Elle n'a pas eu, il faut le reconnaître, d'ennemis plus dangereux que ceux qui, au nom de la liberté, égorgeaient les femmes, les enfants, les innocents, sous des prétextes d'une odieuse et inouïe frivolité. Qu'est-ce donc que la liberté qui s'assied, les bras sanglants, sur le billot de l'exécuteur? La nation était assez forte pour défendre la Révolution, et c'est, selon nous, un paradoxe que tout le monde répudiera, que de prétendre que la guillotine était *une tribune*.

Affaires d'Italie.

D'après des lettres de Naples à la date du 20, il y a eu le 15 un mouvement populaire dans cette capitale. La foule s'est portée devant le palais du nonce apostolique, et a fait entendre des cris qui ont mis la police en émoi. Les gendarmes se sont mis en devoir de dissiper les rassemblements, et, si nous en croyons le récit d'un correspondant, une collision aurait eu lieu entre les troupes et la force armée, pendant laquelle un soldat aurait été tué et plusieurs autres blessés. Un correspondant ajoute que le palais royal s'est transformé en un quartier militaire, et que les soldats sont prêts à faire feu à travers les grilles.

Des écrits séditieux ont été affichés ; une nouvelle *protesta* exprimant les vœux des populations et dénonçant les abus odieux du gouvernement a été imprimée et adressée au roi. Cette *protesta* a été répandue à des milliers d'exemplaires.

Il est pourtant question de quelques réformes que le roi serait sur le point d'introduire dans la législation et l'administration napolitaines. On parle d'une modification du conseil d'état et de la *consulta*, et d'une révision de la loi sur la presse.

Banquet réformiste de Vienne.

(*Suite et fin.*)

M. COUTURIER, docteur en médecine : *A l'union des réformistes et des socialistes ! à l'accord, à la concentration de leurs volontés dans un but commun de progrès social!*

Tous ici, réunis avec la pensée unanime de protester contre la funeste direction imprimée de nos jours aux affaires publiques et contre le système odieux qui a érigé en moyen de gouvernement la corruption et le trafic des consciences, tous nous aspirons à hâter l'avénement d'une politique sagement réformatrice, qui améliore graduellement nos institutions en régénérant et épurant nos mœurs.

Mais tous aussi nous sentons que le mal n'a pas seulement sa source dans le jeu plus ou moins régulier des rouages administratifs. Ses racines vont, nous devons en convenir, jusqu'aux plus profonds ressorts, jusqu'aux plus intimes éléments de notre vie sociale. Les perturbations profondes qui agitent incessamment les sociétés, quelle que soit leur constitution politique, les crises violentes auxquelles elles sont périodiquement en proie, témoignent assez que si le faite de l'édifice social appelle une main réparatrice, il faut aussi, avec un degré plus grand d'urgence, voir ce qui craque et fléchit à la base, si nous ne voulons pas être ensevelis sous des ruines.

Oui, Messieurs, s'il y a à faire et beaucoup à faire dans la sphère politique, il y a aussi, dans des régions plus profondes et jusqu'ici trop négligées par l'homme d'état, des désordres graves, des souffrances cuisantes dignes de toute notre sollicitude. Le travail, foyer principal de la vie collective aussi bien que de la vie individuelle, le travail, agent nécessaire de tout progrès humain, est déshérité de protection et d'appui. Il est abandonné sans règle ni loi aux caprices aveugles du hasard, c'est-à-dire à un chaos désastreux qui transforme les rapports d'homme à homme en une mêlée confuse où les luttes violentes, les piéges de toutes sortes, l'oppression du faible par le fort engendrent haines, vengeances, révolutions.

Si vous voulez que le mot de réforme rallie les masses autour de lui, si vous voulez qu'il devienne un drapeau et un drapeau victorieux, élargissez son sens, ouvrez-lui un horizon plus étendu, appelez-le à fermer toutes les plaies, celles du riche comme celles du pauvre ; car, dans notre milieu social incohérent et troublé, nous souffrons tous. Déshérités comme privilégiés, puissants et faibles, maîtres et subordonnés, sujets et têtes couronnées, à quelque niveau que les hasards de la naissance ou de la fortune nous aient placés, nous avons tous nos angoisses et nos douleurs. Témoignage éclatant de la solidarité humaine qui lie, malgré tout, l'homme à l'homme dans ses peines comme dans ses joies; juste châtiment mérité de la justice divine pour les riches égoïstes qui veulent retenir à eux seuls les moyens de bien-être en repoussant et opprimant leurs frères.

La réforme que nous demandons, nous socialistes, est large comme les besoins de l'humanité.

Nous voulons que les relations humaines se coordonnent, s'harmonisent, de manière à faire naître l'accord et l'unité là où nous ne trouvons aujourd'hui que luttes et dissensions.

Nous voulons que le travail se règle, se distribue suivant des lois sages et prévoyantes, qui, assurant à tous l'emploi de leurs bras et de leurs facultés, donnent les moyens d'une existence honnête à toute cette partie de nos semblables que la civilisation voue aujourd'hui à la misère et à la faim.

Nous voulons que l'enfant du pauvre puisse, aussi bien que l'enfant du riche, développer par l'éducation l'intelligence et les aptitudes que la nature lui a départies.

Nous voulons que, sans exclure la liberté, l'ordre soit substitué, dans le champ industriel, à cette bataille rangée d'intérêts, décorée du nom de *concurrence*, qui, pour quelques services rendus, a déjà produit tant de désastres, tant de larmes, tant de crimes, et dont l'asservissement du travailleur sera la conséquence fatale. C'est là l'aboutissant de toutes les anarchies.

Nous voulons combattre à outrance et arrêter, s'il est possible, les envahissements du monopole moderne, qui, chaque jour, resserre de plus en plus ses réseaux autour de nous, et menace de détourner à son profit toutes les sources de la richesse publique.

Nous voulons enfin, comme vous, que la liberté, l'égalité et la fraternité se réalisent sur la terre; mais pour que ces symboles sacrés, que le christianisme nous a légués, cessent d'être une utopie, nous élevons au-dessus d'eux, comme couronnement et comme lien, un quatrième terme, *la solidarité et l'association*, sceau pratique de la parole du Christ, nœud vital des sociétés de l'avenir.

Ces pensées, ces aspirations ne nous sont-elles pas communes, Messieurs, et les chemins, en apparence différents, que nous suivons, ne convergent-ils pas vers un même point d'arrivée?

Travaillons donc avec unité et accord à transformer ce que nos institutions présentent de vicieux. Continuons l'œuvre de nos pères, qui, du sein des orages révolutionnaires, poursuivaient si héroïquement la double tâche de renverser d'une main les obstacles qui encombraient leur route, et de l'autre de tracer la charte du peuple.

Nous aussi, nous avons deux devoirs à remplir, deux buts à atteindre. Les résistances du privilége sont toujours là, comme par le passé, pour s'opposer à notre marche ; écartons-les, c'est là l'œuvre des hommes politiques. Mais sachons voir au-delà, sachons préparer le nouvel édifice qui doit être substitué à l'ancien, dressons-en le plan, et surtout veillons à ce que tous y aient place, car nous sommes tous enfants du même Dieu, car nous sommes tous frères. Que personne ne le nie! Là est œuvre des socialistes. Ne l'adoptez-vous pas, et refusez-vous de vous y associer ?

Répétons donc : A l'union des socialistes et des réformistes ! et sur notre drapeau commun inscrivons : Conquête des droits politiques et sociaux pour tous ; organisation du travail ; constitution de la famille humaine sur les bases de l'amour chrétien et de l'équité.

UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIENNE : *A la fierté nationale !*

M. FEYAT, président du conseil des prud'hommes : *A l'amélioration du sort des ouvriers !*

Tel est le toast dont ma position particulière et mon cœur me font un devoir. Il trouvera, j'en suis sûr, sympathie et écho dans une assemblée si éminemment patriotique, et dont les opinions sont consacrées aujourd'hui par cette manifestation.

Oui, Messieurs, à l'avenir des travailleurs, à leur émancipation, à l'amélioration de leur position matérielle, intellectuelle et civile! Eh! quelle classe de citoyens mérite jamais mieux que celle-là notre affection et notre sollicitude ?

Par l'ouvrier, le luxe est satisfait, le capital s'accroit et se multiplie.

Par l'ouvrier, l'industrie progresse et mérite encore à notre France les noms de grande et de puissante.

Sur nos frontières, le peuple garantit nos joies intérieures, la paix et la tranquillité.

Dans nos campagnes, le travailleur, toujours soumis aux intempéries des saisons, aux rigueurs d'un soleil de feu, arrache péniblement au sol, à la sueur de son front, la vie de ses semblables et la prospérité de nos cités.

Pour lot constant, à lui le dévouement, le désintéressement et l'abnégation.

Messieurs, cet état de déshérence ne peut, sans injustice, durer davantage.

Trop long-temps déjà la faim, le froid et les misères furent son partage.

Trop long-temps on préleva sur lui la plus large dîme de l'impôt et du sang.

A nous qui l'aimons, à nous qui le connaissons, qui le comprenons, de revendiquer ses droits ; à nous de le défendre.

Trembleurs, cessez de nous épouvanter en nous criant que le peuple, par goût, par instinct, par besoin même, aime le trouble, l'émeute, les révolutions. Mensonges que cela! Eh! qu'a-t-il à y gagner, lui? Dans les révolutions, n'est-ce pas le peuple qui toujours est le premier au feu ?

Et en 89 ne paya-t-il pas assez cher la chute de la Bastille, contre laquelle il essaya pour la première fois ses forces?

Et n'est-ce pas à travers des monceaux de cadavres et des flots de sang que dans les trois journées il sauva encore une fois nos institutions nationales et la liberté ?

Et pour cela quelle récompense a-t-il reçue ?

Non, le peuple, non, l'ouvrier, n'ont rien à gagner dans l'émeute et dans le trouble ; ils savent que ce n'est que de l'harmonie, de l'association du capital, du travail et de l'intelligence, que naissent son bonheur, sa prospérité personnelle, la prospérité et le bonheur de tous.

Mais ils savent qu'ils sont Français, et qu'à ce titre ils sont égaux à tous devant la loi.

Donnons-lui donc à ce peuple une place au grand banquet de l'égalité universelle, convions-le à l'exercice de ses droits. et ne craignons pas de lui accorder cette justice qui, quoique tardive, le satisfera ; car il est grand et généreux ; il sera reconnaissant de ce que l'on aura fait pour lui comme si on ne le lui avait pas dû ; il gardera toujours pour sa part la peine et le sacrifice ; il sera calme et patientera, à moins que (ce qu'à Dieu ne plaise) une main liberticide, attentant de nouveau à l'indépendance nationale, ne le force à se rappeler 89 et 1830.

Au peuple donc! aux classes laborieuses !

Messieurs, je serai heureux si j'ai répondu à vos sentiments. J'en ai l'espoir en voyant votre manifestation franche et ferme.

Nous allons concourir à cette grande œuvre d'émancipation avec la pleine et entière conscience d'un devoir accompli, d'un droit constaté.

Messieurs, Dieu veuille que notre avertissement soit entendu! Dans tous les cas, nous auront fait notre devoir en hommes libres et indépendants.

Par **M. RONJAT**, avocat, membre du conseil municipal de Vienne :

A la régénération du sentiment philosophique, humanitaire et civilisateur qui inspira les principes proclamés en 1789!

Né dans ce mémorable temps, nos premières aspirations nous remplirent pour toujours de l'air pur de la liberté qu'on respirait alors, et dont la fraîcheur, malgré notre âge, fait encore bondir notre cœur en présence de cette imposante assemblée.

Rappelons-nous avec fierté que ce fut du sein de nos Alpes dauphinoises, à Vizille, que jaillit la première étincelle du feu sacré destiné à éclairer le monde entier; que ce fut du sein de nos Alpes que s'élança le génie de la parole politique, en la personne de Barnave, député du Dauphiné à l'Assemblée constituante.

N'oublions pas que d'un autre point du Dauphiné, de Romans, l'élection des Etats-Généraux envoya à la même assemblée l'illustre archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, qui en fut élu président.

Sous l'empire du sentiment dont je propose la célébration, le formidable boulevard de l'arbitraire despotique (la Bastille) fut sapé en ses fondements, renversé et anéanti en un jour dont l'univers conserve le souvenir (14 juillet 1789).

Les restes de l'odieuse féodalité et les priviléges furent détruits législativement par les décrets de l'Assemblée constituante, et de fait par la main d'un grand peuple justement irrité.

En présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits de l'homme et du citoyen furent proclamés ; la première loi constitutionnelle fut décrétée.

Elle reconnut et déclara que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit;

Que tous les citoyens sont admissibles aux places et aux emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talents;

Que la souveraineté, une, indivisible et imprescriptible, appartient à la nation, qui exerce tous ses pouvoirs par délégation;

Que tous les citoyens actifs sont électeurs et éligibles.

Tel était, en résumé, le pacte sous la sagesse duquel la nation française devait vivre libre, heureuse et grande ; mais les privilégiés déchus agitent l'intérieur, y suscitent des discordes, la guerre civile ; les puissances environnantes s'alarment de nos principes, forment une coalition générale, et menacent de nous envahir de toutes parts avec d'innombrables armées.

La nation française se défend sur le terrain constitutionnel et sur son son territoire, qui plus d'une fois est arrosé du sang le plus pur de ses enfants.

A l'envi les luttes de tribune et celles des champs de bataille enfantent des héros sans nombre. Un gigantesque génie les dépasse tous, il les domine dans toutes les phases législatives et administratives; dans la guerre surtout il s'élève à la hauteur de l'aigle qu'il prend pour emblème, et va promenant les armées françaises dans toutes les capitales de l'Europe, des bords de l'Océan Atlantique aux rives du Bosphore, du sommet des pyramides d'Egypte au pied du Kremlin autocratique.

Mais il est dans les destinées humaines d'avoir un terme. Ce que l'Europe en armes n'avait pu faire fut accompli par les éléments ; le feu, l'incendie de Moscou, les eaux, les glaces de la Russie détruisirent en peu de jours la plus belle armée qui ait jamais existé sur la terre.

Nos phalanges firent une retraite honorable, mais c'était une retraite, frontispice d'une invasion inévitable.

Tous les prodiges de nos soldats furent désormais inutiles ; il fallut succomber sous le nombre et accepter les lois de ceux à qui la France en avait dicté tant de fois.

Dès que le sol de la France fut déchargé des hordes ennemies, le guerrier sans pareil comprit la possibilité de reconquérir son empire, et, sans hésiter, il s'élance à travers les mers et les Alpes, arrive au sein de la capitale, aux acclamations du peuple et de l'armée, qui l'élèvent de nouveau sur le pavois sans qu'il y ait une goutte de sang versé, ni un grain de poudre brûlé.

Ce nouveau triomphe ne devait pas durer. Les rois des aristocraties de l'Europe étaient encore coalisés contre l'empereur du peuple français. Mal secondé par quelques uns, trahi par beaucoup de ceux qu'il avait gorgés de fortune et d'honneurs, abandonné par ceux qui ne voulaient pas de l'*hérédité de la pairie* consacrée par lui dans un acte additionnel aux constitutions de son empire, écrasé par le nombre de ses ennemis, Napoléon dut se résigner à finir sa carrière sur un rocher, à trois mille lieues de la patrie qui lui fut si chère.

Si son gouvernement eût été moins militairement despotique et plus franchement constitutionnel, le peuple lui eût été plus dévoué, et la France n'eût pas été envahie une deuxième fois.

Sa nouvelle invasion fut un immense fléau sous tous les points de vue, elle nous apporta pour la deuxième fois une déception sous le titre prétentieux de *charte octroyée*. Je dis déception, parce que ce document contenait un article 14 portant que *le roi fait les ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'Etat*, ce qui, en langage de gouvernants, veut dire : *Le roi fait des ordonnances selon son bon plaisir*.

Avec cette prétendue charte il fallut subir la Restauration, l'invasion nous rançonnant à merci et *déjectant* cette immonde ordure qu'on appelle *transfuge*, toujours prête à salir quiconque la touche.

C'est sous le régime de cette prétendue charte que les proscriptions par catégories eurent lieu pour cause de votes antérieurs que cette même charte abritait. C'est alors que fut réunie l'assemblée qui porta le nom de *chambre introuvable*.

Cette chambre fit la première loi électorale de la Restauration, exigeant mille francs d'impôts pour l'éligibilité et trois cents francs pour l'électorat.

Bientôt le code fut enrichi de la monstrueuse loi du double vote, par l'effet de laquelle on ne tarda pas d'obtenir la loi de censure contre la presse, la loi d'indemnité en faveur des émigrés, la loi sur le droit d'aînesse en faveur des grands propriétaires, la loi du sacrilége en faveur du clergé ; et comme le progrès dans le mal n'éprouvait pas d'obstacle, on arriva facilement au but tant désiré, la *dictature* instituée par les ordonnances de juillet 1830, confisquant et anéantissant tout ce qui restait des droits de l'homme et du citoyen proclamés en 1789.

Mais celui qui avait si chèrement acquis ses droits, celui qui avait fait tant et de si grands sacrifices pour en conserver quelques restes, celui qui fait et défait, quand il le veut, les faiseurs d'ordonnances, le peuple en un mot, par trois jours de sanglants combats soutenus contre des soldats égarés, reconquit glorieusement ses droits et fit reconnaître de nouveau sa souveraineté.

Un trône fut posé sur cette souveraineté; une charte fut proclamée, qui garantit les droits d'égalité et de liberté auxquels les Français s'étaient accoutumés dès 1789.

Une loi électorale a été rendue, qui exige un impôt de 500 fr. pour l'éligibilité et de 200 fr. pour l'électorat; ce qui veut dire que ce ne sont pas les hommes qui sont électeurs ou éligibles, mais les impôts qu'ils paient, les terres qu'ils possèdent ou les industries qu'ils exercent.

Ce système est vicieux de tous points, car celui qui est électeur aujourd'hui parce qu'il paie 200 fr. d'impôts cessera de l'être demain s'il paie un seul centime de moins.

Aussi, qui a-t-on élu députés?

Très souvent on a nommé des hommes médiocres pourvus de fortune ou ayant besoin de fortune, qui sont allés à Paris prendre leurs plaisirs, faire leurs affaires, celles de leurs parents et de leurs amis, troquer leurs votes contre des faveurs, des honneurs, des emplois, des avancements pour eux et les leurs.

Qu'en est-il survenu?

Des procès sans nom, des provocations odieuses, des émeutes factices ou réelles, l'état de siége et la jurisprudence Bourdeau, qui annihile le jury en matière de presse.

Qu'ont fait les chambres?

Composées en grande partie de fonctionnaires salariés, antipathiques au bonheur d'un peuple dont ils méconnaissent les droits, elles ont rendu des lois contraires aux principes de liberté auxquels elles doivent leur existence :

Loi contre les associations ;

Code de septembre, digne de l'autocratie ;

Loi des fortifications ;

Loi de régence ;

Formant un tout rétrograde s'il en fut jamais.

Et, en dehors de la législation, qu'avons-nous vu?

La dissolution de la garde nationale, la désorganisation municipale, le mensonge et les fraudes électorales, la corruption débordant partout, refluant jusqu'aux sommets les plus élevés des administrations ; en un mot, la démoralisation universelle, triste produit des maximes *La paix partout et toujours ; Chacun pour soi, chacun chez soi ; Enrichissez-vous !*

Maximes désastreuses, qui amèneront inévitablement la perte de ceux qui ont eu l'imprudence de les proclamer!

Cependant nous entendons fréquemment des hommes qui ont la réputation d'être prudents et sages nous dire : Nous voulons le progrès.

Il serait bon de savoir ce qu'ils entendent par ce mot *progrès* ; s'ils veulent dire amélioration de ce qui a été, de ce qui est, nous sommes d'accord.

Mais s'il s'agit de progresser dans le sens où l'on a marché jusqu'à présent, nous ne saurions y consentir. La couronne du peuple a déjà été trop effeuillée ; elle ne peut être rétablie qu'autant qu'on lui rendra sa moralité, sa probité, son indépendance, en faisant disparaître des fortifications qui blessent sa dignité ; il faut aussi qu'on lui rende sa liberté en rapportant le code de septembre, la loi contre les associations, et toutes les autres lois d'exception.

Il faut qu'on lui restitue ses droits électoraux tels qu'ils lui sont accordés par la première constitution française, qui est et sera toujours la meilleure.

Il faut qu'on remette en honneur les sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité qui produisirent, il y a bientôt soixante ans, tant de dévouements sublimes.

Oui, Messieurs, le peuple veut, nous voulons la liberté; non pas la liberté de prendre à autrui son bien, son honneur, sa vie, mais la liberté de choisir la religion dans laquelle nous voulons vivre et le culte que nous voulons exercer, la liberté d'exprimer nos opinions partout et toujours, la liberté de faire tout ce qui ne nuit pas au droit d'autrui.

Oui, Messieurs, le peuple veut, nous voulons l'égalité des droits ; nous voulons que le faible comme le fort, que le pauvre comme le riche, que le malheureux comme celui qui jouit d'une pleine félicité, obtiennent directement de la loi et de ceux qui sont chargés de l'appliquer toute la satisfaction que la loi lui assure ; nous voulons, nous demandons que tout citoyen actif, pouvant lui-même exprimer son vote, soit électeur et éligible, et que tout élu soit justement indemnisé.

Oui, Messieurs, le peuple veut, nous voulons la fraternité entre tous les hommes dignes de se comprendre, dignes de s'estimer, dignes de s'aimer, quels que soient leur position, leur rang, leur fortune.

Souvenons-nous encore avec fierté qu'ici, dans notre ville antique, nous avons vu un touchant exemple de la fraternité que nous évoquons, lorsque, sous l'empire du sentiment de 1789, *Vienne la sainte*, en la personne de son archevêque Le Franc de Pompignan, président de l'assemblée constitutionnelle, plaça sa main de prince de l'église, de primat des primats des Gaules, dans la main calleuse d'un homme du peuple, de l'honorable artisan Alex, tourneur en bois que nous avons tous connu, et cela à la vue de tous les citoyens de Vienne la patriote.

Pour compléter l'expression de notre pensée, nous ajouterons encore que nous préconisons le sentiment d'humanité qui nous porte à secourir ceux que nous ne pouvons aimer comme des frères, ceux que nous ne pouvons pas considérer comme nos égaux, ceux qui ne peuvent pas être libres.

L'exercice des droits de liberté et d'égalité, la pratique des sentiments de fraternité et d'humanité furent reconnus en 1789 et doivent faire le bonheur des hommes. Nous les revendiquons ici comme des droits incontestables, comme des droits qui appartiennent imprescriptiblement au peuple, dont la voix éclate de toutes parts.

Donc, à la régénération du sentiment philosophique, humanitaire et civilisateur qui inspira les principes proclamés en 1789!

Paris, le 22 décembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.

Quand M. Pontois a été rappelé de Berne, — beaucoup de gens ignorent cela, — c'est qu'il avait écrit à M. Guizot que le Sonderbund n'avait pas de racines en Suisse. Dès ce temps-là M. Guizot rêvait le triomphe de la ligue formée par les jésuites, et qui n'avait qu'eux et quelques populations fanatisées et ignorantes pour adhérents. M. le ministre vit qu'il n'aurait pas en M. Pontois un auxiliaire zélé, puisqu'il n'avait point la foi, et il le remplaça par M. Bois-le-Comte, jésuite de la plus belle eau.

M. Bois-le-Comte arrivé à Berne, tous les libéraux, même les plus modérés, s'éloignèrent de lui, parce qu'on vit de quelles instructions il était porteur, de quel cachet de réaction il portait l'empreinte. M. Bois-le-Comte isolé ne fréquenta plus que les gens du Sonderbund, qui avaient tout intérêt à le tromper, puisqu'ils voulaient s'appuyer sur l'étranger, et il écrivit à M. Guizot tout ce que celui-ci désirait.

M. Guizot n'a donc pas la ressource de rejeter la responsabilité de ses fautes, de ses crimes de lèse-nation, sur son ambassadeur. Il n'a récolté que ce qu'il avait lui-même semé.

— Il y a encore eu aujourd'hui à la Bourse une de ces paniques comme nous en avons déjà tant vu, qui ne reposent sur rien, ou qui n'ont d'autre base qu'une fausse nouvelle, mais qui n'en produisent pas moins leur effet, effet qui se résume en gros bénéfices pour les inventeurs de ce genre de spéculation.

Au moment où la bourse s'ouvrait, le bruit s'est répandu que, dans la nuit dernière, Louis-Philippe avait eu un accès de fièvre des plus violents.

Nous rapportons ce fait sans beaucoup y croire ; mais enfin il nous faut bien expliquer la baisse des fonds publics, et la seule manière de l'expliquer, c'est de raconter les bruits qui l'ont déterminée. Peut-être aussi a-t-elle eu pour cause la nouvelle qui s'est répandue qu'une réunion de conservateurs dissidents avait eu lieu sous la présidence de M. Debelleyme, et que, dans cette réunion, on avait décidé qu'on porterait M. Dufaure à la présidence. A la chambre des députés, on disait que MM. Lacave-Laplagne et Lanyer étaient décidés à se présenter à la vice-présidence, et que leur candidature donnait quelque souci au ministère, qui s'était persuadé que ses quatre candidats, MM. Bignon, Lepelletier-d'Aulnay, Delessert et Bugeaud, seraient acceptés sans conteste par la majorité. Serait-il donc vrai de dire que le ministère propose et que la majorité dispose?

— M. Pillet, propriétaire-éditeur du *Journal de la Librairie*, écrit au *National* que le ministre de l'intérieur, dès qu'il a su les faits, lui a rendu justice, et a aplani les difficultés qui lui avaient été suscitées. C'est bien ; mais ce qui se fait dans les bureaux de M. Duchâtel, c'est lui qui en a la responsabilité, après tout. Est-ce M. Cavé qui voulait dépouiller M. Pillet de la moitié du produit et de la propriété de son journal ? Qu'on le dise. M. Cavé lui-même, s'il n'est pas coupable, voudra répondre à des accusations que la *Presse* résume dans ce langage sévère : « Si profondément qu'on plonge, qui pourrait prétendre atteindre jamais au fond de toute la vase que dépose et qu'amasse la division des beaux-arts au ministère de l'intérieur? Le ministre n'ignore rien et tolère tout. Pourquoi ? »

Une ordonnance du *Moniteur* porte que M. Borély, procureur-général près la cour royale d'Aix, est *admis à faire valoir ses droits à la retraite*, et remplacé par M. Bruno-Désolliers, premier avocat-général à la même cour. Cela veut dire que M. Borély est destitué. Nous avions prévu qu'on récompenserait ainsi l'apologie sincère de l'institution du jury faite par M. Borély dans son discours de rentrée, il y a six semaines.

« L'institution du jury, si essentielle et si fondamentale, disait M. le procureur-général Borély, l'est surtout dans ces affaires où le pouvoir est directement intéressé et joue lui-même le rôle de partie, dans les affaires politiques et dans les affaires relatives aux délits de la presse. Si, dans ces sortes d'affaires, le pouvoir était à la fois juge et partie, qu, ce qui revient absolument au même, s'il exerçait ses jugements par des fonctionnaires à qui il aurait délégué son autorité, la liberté ne serait plus qu'un vain mot, et une large voie serait ouverte à l'oppression et à la tyrannie. Les fonctionnaires, naturellement portés à épouser la cause du gouvernement qui les nomme et sur les faveurs duquel ils ont à compter pour leur avancement, n'ont pas cette impartialité, cette indépendance de position nécessaire à des juges, et le glaive de la justice ne deviendrait que trop souvent un instrument de persécution..... Les jurés sont les véritables pairs de l'accusé ; comme lui, ils appartiennent au peuple ; comme lui, ils sont étrangers au pouvoir ; comme lui, ils ont à souffrir de ses écarts et de ses abus..... Ce qui fait l'excellence du jury en matière de jugement pour les crimes politiques et les délits de la presse, c'est qu'il ne forme pas un corps particulier, une classe à part ; c'est qu'il est parfaitement indépendant du pouvoir et ne se rattache à lui par aucun lien..... »

M. Borély a eu encore un grand tort dans son discours. Il s'est élevé contre les procès civils en matière de presse, contre la distinction qu'on établit entre le délit et le fait dommageable, contre la jurisprudence Bourdeau enfin, c'est-à-dire la transformation des questions d'honneur en questions d'argent.

« La presse, a-t-il dit, est le grand champ de bataille des partis ; c'est sur elle qu'ils vivent, qu'ils parlent, qu'ils se communiquent, qu'ils s'attaquent et se défendent ; c'est par elle qu'ils agissent sur l'opinion, expriment leurs idées, leurs sentiments, leurs passions, et s'efforcent de les faire passer dans les masses. Et c'est dans cette arène brûlante que l'on veut précipiter la magistrature ; dans cette arène où elle ne pourrait descendre sans perdre ce qui fait sa dignité et sa gloire, nous voulons dire son calme et son impartialité! Le magistrat est aussi citoyen ; il a, lui aussi, ses opinions politiques. Comme magistrat, il est aussi fonctionnaire public, et à une époque où il n'est pas encore défendu d'avoir de l'ambition et d'aspirer à un avancement légitime. Dès lors, son caractère de juge impartial et indépendant ne serait-il pas gravement compromis s'il est appelé à juger un écrivain dont les opinions sont directement opposées aux siennes, et dont les écrits auraient attaqué le gouvernement et même quelque personnage puissant ou en crédit? Dès lors, que deviendront son impartialité et sa justice? Ne sera-t-il pas placé entre son intérêt et son devoir, entre ses passions, ses opinions et sa conscience de juge ?... »

On conçoit que M. Hébert ne pouvait laisser dire impunément que le jury est une institution populaire, meilleure pour juger la presse que les autres magistratures; qu'il est dangereux de jeter les magistrats dans l'arène des partis, en transportant au juge civil les attributions du jury.

M. Borély ne peut pas être un esclave et un complice à la manière des Orientaux ; on le destitue. Soit ; mais, à notre avis, on n'avait pas encore fait une aussi grande injure à la magistrature, depuis le jour où on l'a chargée de donner les annonces judiciaires aux journaux bien pensants.

Le *Moniteur* confirme ce matin des nouvelles que nous avons avons données il y a quelques jours déjà. Il annonce que M. Legrand, membre de la chambre des députés et sous-secrétaire d'état au ministère des travaux publics, vient d'être nommé vice-président du comité de l'agriculture, du commerce et des travaux publics du conseil d'état, en remplacement de M. le baron de Fréville, décédé.

La feuille officielle fait connaître, en outre, la nomination de M. de Boissieu, avocat-général à la cour de cassation, aux fonctions de conseiller près la même cour. M. de Boissieu est remplacé par M. Glandaz, avocat-général près la cour royale de Paris.

La chambre aura, dans la session qui va s'ouvrir, à discuter treize projets de loi et quatre propositions restés à l'état de rapport. En voici la nomenclature :

Projet de loi portant réglement des comptes de l'exercice 1845.

Projet de loi relatif à l'établissement d'un service de correspondances transatlantiques. (M. Ducos, rapporteur.)

Projet de loi tendant à modifier les circonscriptions électorales pour la nomination des membres du conseil-général du département de Saône-et-Loire.

Projet de loi sur les livrets d'ouvriers.

Projet de loi relatif à la prorogation du privilége de la Banque de Bordeaux.

Projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis. (M. Moulin, rapporteur.)

Projet de loi concernant les gardes nationales dissoutes.

Projet de loi sur les marques de fabrique et de commerce.

Projet de loi sur les modèles et dessins de fabrique.

Projet de loi sur les douanes. (M. Lanyer, rapporteur.)

Projet de loi sur l'instruction primaire.

Projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire. (M. Liadières, rapporteur.)

Projet de loi relatif au régime des douanes à l'île Bourbon et aux Antilles.

Proposition de M. Hallez-Claparède relative aux servitudes militaires.

Proposition de M. Chapuis de Montlaville relative aux droits de timbre sur les journaux et les feuilles périodiques.

Proposition de MM. E. Girardin et Glais-Bizoin concernant les droits de timbre et le port des imprimés.

Proposition de M. Crémieux concernant les députés intéressés dans les concessions faites par le gouvernement ou par la loi.

Afrique française.

On lit dans *l'Echo d'Oran* du 10 décembre 1847 :

« Toutes les nouvelles de la province sont bonnes.

» Dans le Tell, l'activité la plus grande règne dans les labours des indigènes ; ils prendront, cette année, une extension plus considérable encore que l'année dernière. Sur les hauts plateaux, les Harars, qui avoisinent Tiaret, et dont, jusqu'ici, une fraction assez faible faisait seule exception aux habitudes nomades de la tribu, montrent une tendance particulière à s'attacher au sol par des cultures. Partout, enfin, se révèle une confiance générale dans la durée de la tranquillité. La sécurité des routes dépasse tout ce que l'on pourrait citer en ce genre dans les états d'Europe les mieux policés. Dans le petit désert, les relations des tribus n'ont jamais été aussi multipliées et aussi amicales; il y aurait même lieu d'espérer que les Ahmian-Garabas viendront enfin, d'eux-mêmes, à résipiscence.

» Cette situation se consolidera de plus en plus, si, comme nous sommes autorisés à le penser, Abd-el-Kader est mis dans l'impuissance absolue de renouveler ces inquiétudes qu'il a été si habile à entretenir dans les populations, alors qu'il n'était déjà plus que l'ombre de lui-même. C'est là ce que, loin du théâtre des événements, il était si difficile de comprendre, et ce qui explique les suppositions, au moins étranges, qu'a provoquées, chez certains esprits, la prolongation de la lutte.

» Cette lutte peut-elle se renouveler ? Voilà la question que chaque jours nous entendons poser, et à laquelle, sans nous lancer dans les hypothèses compliquées d'une grande guerre maritime, nous croyons devoir répondre. Jusqu'à présent, d'ailleurs, nous n'avons pas cessé d'aller au devant des craintes chimériques ; elles sont bien naturelles chez ceux qui, venant en Algérie chercher une nouvelle patrie, s'y transportent avec leurs plus chers intérêts, sans avoir pu se rendre bien compte à l'avance du milieu dans lequel ils se sont aventurés. Qu'ils se rassurent... A l'intérieur, avec le système d'occupation actuel, les conditions d'une protection durable sont assurées à quiconque veut prendre sa part à l'œuvre. A l'extérieur, les affaires du Maroc, sur lesquelles nous avons donné des explications suffisantes pour qu'on ait pu en suivre pas à pas la marche, s'acheminent lentement, mais d'une manière continue, vers un dénouement favorable.

» L'augmentation des camps marocains, leur approche convergente vers la deïra, semblent éloigner les doutes à cet égard. Abd-el-Kader, de plus en plus resserré dans ce cercle, paraîtrait n'en devoir plus sortir que par une soumission absolue, qui le réduira à subir les conditions que réglera l'empereur, ou par une tentative désespérée, dans laquelle presque toutes les chances sont contre lui.

» Dans cette péripétie, tout concourt à indiquer que le rassemblement de troupes à la tête duquel le général de Lamoricière se trouve sur la frontière n'aura réellement qu'un rôle de puissante influence et non d'action. En tout cas, ce qui se passe n'est pas évidemment l'origine d'une nouvelle série d'événements militaires, mais, au contraire, la consolidation progressive des garanties d'une stabilité pacifique.

» Nous n'en doutons pas un instant, oui, nous touchons au terme des travaux imposés à l'établissement de la conquête.

» Que rien n'arrête donc les efforts colonisateurs ; qu'ils se développent à l'abri de toute préoccupation. Puissions-nous bientôt enfin n'avoir plus à inscrire qu'un bulletin agricole, dans lequel la situation numérique des charrues européennes qui sillonnent la plaine, nous servira à mesurer le progrès. Nous donnerons incessamment ce chiffre curieux; il nous dispensera de commentaires et imposera dès à présent la foi aux plus incrédules. »

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DURIEU.

Audience du 21 décembre 1847.

INFANTICIDE.

Cette affaire est assez mystérieuse. Le 24 juillet dernier, un cadavre d'enfant nouveau-né du sexe féminin fut trouvé dans le puits d'une maison de la rue Juiverie. Cet enfant, dont le corps était déjà en putréfaction, avait-il vécu? avait-il perdu la vie par un crime? quelle en était la mère ?

L'accusation a cru voir dans l'accusée Marcelline Bonmarchand une mère coupable ; elle se fonde sur les apparences de grossesse de l'accusée au mois de juin et sur la disposition de ces signes à cette époque. Depuis son arrestation, cette fille fut visitée par les médecins, qui déclarèrent qu'elle était accouchée. Quant à la prévenue, elle nie toute espèce de grossesse et d'accouchement. Son état provient d'une suspension des maladies mensuelles, et la science, qui offre quelques cas analogues, ne saurait contredire complètement son système. Voici l'interrogatoire de Marcelline Bonmarchand, dont la tenue est calme et assurée pendant les débats.

D. Vous avez vingt-trsis ans ?—R. Oui, monsieur.

D. Vous demeuriez à Sainte-Marie-en-Chaud?—R. Oui, monsieur ; j'en suis arrivée le 19 pour soigner ma belle-sœur qui était accouchée.

D. On a trouvé dans le puits de la maison que vous habitiez un enfant en putréfaction. Est-ce vous qui l'avez jeté ?—R. Non, monsieur.

D. Cependant on a reconnu sur vous des apparences de grossesse.—R. C'est le résultat d'une maladie.

D. Vous avez été malade en juin. Après quelques jours, vous avez reparu, et vous aviez une taille mince. Pendant votre maladie des témoins déposeront qu'on est allé chez la *relèverie*. —R. Je n'ai pas accouché; j'étais malade, on est allé chez l'herboriste.

D. Les médecins ont constaté sur vous des signes non équivoques d'accouchement. (Silence de l'accusée.)

1er *témoin*. — M. Barangeard : Cette fille a fait un enfant, sans qu'on puisse bien en apprécier l'époque. Quand elle a été visitée, je pense qu'il n'y avait pas moins d'un mois et pas plus de deux mois et demi. J'ai la conviction certaine que cette fille est accouchée. Ses mamelles contenaient encore du lait, la peau du ventre était flasque et molle, les parties génitales étaient déchirées.

L'accusée nie non-seulement être jamais accouchée, mais elle prétend être vierge.

2e *témoin*. — M. Tavernier, médecin aux rapports, a examiné l'enfant trouvé dans le puits de la rue Juiverie. Il a paru à terme, bien constitué ; il a respiré. Il a examiné plus tard la fille Bonmarchand; les mamelles étaient flasques, le ventre également plissé; les parties étaient lacérées, le col du vagin fort large. Son opinion fut que l'accusée était accouchée à terme. Il n'y avait pas le moindre vestige de la membrane hymen.

La femme Coindre, portière de la maison : J'ai vu l'accusée grosse; dix jours après sa maladie je l'ai vue mince.

C'est ce témoin qui a le premier vu l'enfant dans le puits.

M. l'avocat-général : Depuis que la justice est intervenue, avez-vous reçu des menaces ?

Le témoin : Oui, Monsieur; on m'a menacée de me faire sortir de la maison.

De nombreux témoins à décharge ont été assignés; ils viennent corroborer ce fait que l'accusée ne leur a pas paru enceinte.

M. Gaulot, rapprochant les rapports des médecins de l'époque de la maladie de Marcelline Bonmarchand, y voit la preuve de son accouchement. Si cette fille a été mère, qu'a-t-elle fait de son enfant? C'est le malheureux petit être qu'on a retrouvé dans le puits.

Me Vidalin cite de nombreuses autorités médicales pour contredire l'opinion des hommes de l'art. Sa cliente était malade depuis long-temps, et sa maladie a pu laisser des traces qu'on confond à tort avec celles d'un accouchement. Quelle relation peut-on voir entre le prétendu accouchement et l'enfant trouvé dans le puits? Quel âge avait cet enfant? Depuis combien de temps était-il là ? Rien n'a pu être précisé, et ce ne sont pas de vagues présomptions qui doivent déterminer une condamnation.

Après des répliques animées et le résumé de M. le président, le jury entre dans la salle des délibérations ; il en sort bientôt avec un verdict d'acquittement.

Nouvelles diverses.

Les jeunes gens élevés dans le pensionnat des jésuites à Fribourg sont installés dans un autre pensionnat dirigé aussi par les révérends pères et qui s'est établi depuis un mois environ à Tournay (Belgique). C'est après avoir essayé en vain de s'établir à Brugelette que les jésuites ont conduit leurs élèves à Tournay. Que la Belgique, qui est dans une voie libérale, se pique d'émulation, et qu'elle chasse, elle aussi, comme la Suisse, ces *hommes noirs* qui portent partout l'ignorance, le fanatisme et la désunion !

—Voici le portrait que trace un journal de la personne de M. le comte Mortier :

« M. le comte Mortier est un homme de cinquante-cinq ans environ, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, d'une stature carrée et musculeuse, d'un port digne sans être élégant, d'un esprit moins orné par la nature que par le contact du monde et la routine des affaires, d'un caractère sombre, morose, irascible, mais bon jusqu'à la faiblesse dans ses retours au calme et à la réflexion, d'une âme ardente, avide de toutes les affections du foyer, de toutes les joies de la famille, et dévorée du besoin d'aimer, d'être aimé, et surtout de la crainte de ne pas l'être ; en d'autres termes, amoureux jusqu'au ridicule et jaloux jusqu'au délire, deux prédispositions fort embarrassantes à tout âge, mais qui deviennent de véritables infirmités quand l'infortuné qui en est atteint approche ou dépasse dix lustres. »

BULLETIN DES SOIES.

Il s'est fait peu d'affaires cette semaine dans les marchés du Midi. Le calme qui règne à Lyon et à Saint-Etienne produit toujours une nouvelle baisse à laquelle résistent cependant les vendeurs. La belle marchandise est toujours rare.

Les mouliniers, ne pouvant pas aborder de hauts prix, sont obligés d'acheter des soies secondaires qu'ils trouvent facilement dans les prix de 42 à 44 f. le kilog.

Au dernier marché d'Aubenas, il s'est fait quelque chose dans ce dernier genre de soies aux prix que nous venons de coter. Un seul revendeur a obtenu, pour une belle grège de Joyeuse, 47 fr. 20 c. le kilog.

Du reste, le marché était peu pourvu, à cause de la pluie qui a régné toute la journée. Il s'est fait quelque chose en filature d'ordre.

Les soies secondaires, assez abondantes, étaient tenues de 42 à 46 f. le kilog.

Dans les Cevennes toujours même calme. On montre toujours un grand désir de vendre, mais on ne veut pas sacrifier la marchandise.

Plusieurs rentrées de cocons sont maintenant connues, et nous pouvons les faire connaître à nos lecteurs.

A Anduze, elle varie de 13 à 13 1/2 pour 1 chez les fileurs de cette localité.

A Saint-Ambroix, elle est de 13 1/2 à 13 3/4 pour 1.

Chez les principaux fileurs d'Aubenas, on espère qu'elle ne dépassera pas 13 1/4 pour 1.

A Avignon, les transactions sont plus actives depuis quelques jours.

Les prix des grèges ont éprouvé une bonification de 1 f. 50 c. à 2 f. par kilog. sur le marché de Cavaillon ; mais cette bonification doit plutôt sa cause à l'activité existante des transactions qu'à la hausse réelle des produits sur la place de Lyon.

A Marseille, les transactions, pendant la semaine écoulée, ont eu quelque importance ; en voici le détail :

17	balles	B. C. G., le 1/2 kilog.,	13 — 13 23
5	—	M. L. G.,	13 — 14 —
12	—	Sellé,	13 — 13 25
11	—	B. L. G.,	13 — 13 50
11	—	Perse,	13 — 15 —
2	—	Syrie fine,	17 50 — —
15	—	Castravan,	11 70 — —
2	—	Salonique,	19 — — —

(*Courrier de la Drôme.*)

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Jeudi 23 décembre. — Soies ouvrées, 49 ballots ; soies grèges, 16 ballots ; dernier numéro placé, 1,830.

Spectacles du 24 décembre 1847.

GRAND-THÉATRE. — 2e Grand concert vocal et instrumental de Mlles Milanollo.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

On donne 10,000 francs à celui qui prouvera que l'**Eau de Lob** ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves !! Cette Eau de Lob fait renaître la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau.—Le flacon avec l'instruction se vend 5 et 10 francs. Il suffit d'un seul flacon pour régénérer la chevelure.

S'adresser chez l'inventeur, M. Léopold LOB, chimiste d'Allemagne, demeurant rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie contre remboursement.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'**Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Eau dentifrice de M. Désirabode, chirurgien-dentiste du roi. Elle blanchit les dents, calme les douleurs, arrête la carie et fortifie les gencives. A Lyon, chez MM. Petit, place Neuve-des-Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8. — Prix : 2 et 3 fr.

Bourse de Paris du 22 décembre 1847.

Depuis long-temps on n'avait vu une agitation pareille à celle qui a régné aujourd'hui à la bourse. Avant l'ouverture, les premières affaires ont été faites à 75 60, et le 5 est tombé graduellement à 75 45 puis avec une grande rapidité à 75 15. Le bruit circulait alors que le roi était très gravement indisposé, et on parlait en outre d'une dislocation du ministère. Malgré ces bruits, le 5 a ouvert au parquet à 75 20, et en peu de temps il est remonté à 75 40. Il était même dans la coulisse à 75 45, lorsque des offres considérables faites à 20 c. au-dessous de ce cours ont amené une baisse aussi forte que rapide. Le 5 est tombé au parquet à 74 70, et dans la coulisse à 74 60. Il est ensuite remonté avec autant de rapidité qu'il avait baissé, et après de nombreuses variations, dont quelques unes n'ont pas été sans importance, il a fermé à 75 25 au parquet et dans la coulisse.

Trois pour cent	75	05	CHEMINS DE FER.		
Quatre pour cent	»	»	Saint-Germain	»	»
Quatre et demi pour cent.	104	»	Versailles (rive droite).	»	»
Cinq pour cent	116	50	Versailles (rive gauche)	190	»
Emprunt de 1847	»	»	Paris à Orléans	1200	»
Trois pour cent belge.	»	»	Paris à Rouen.	»	»
Quatre 1/2 p. cent belge.	»	»	Rouen au Havre.	»	»
Cinq pour cent belge	»	»	Avignon à Marseille	»	»
Récépissés Rothschild.	102	»	Strasbourg à Bâle	161	25
Cinq pour cent romain	97	»	Orléans à Vierzon.	»	»
Trois pour cent espagnol.	»	»	Orléans à Bordeaux	482	50
Banque de France	3295	»	Chemin du Nord.	550	»
Banque belge	»	»	Paris à Strasbourg.	412	50
Caisse Laffitte.	1150	»	Tours à Nantes	595	»
Comptoir Ganneron	1000	»	Paris à Lyon	400	»
Obligations de Paris.	1370	»	Lyon à Avignon.	»	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 24 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT. 1er cours.	COMPTANT. dernier cours.	LIQUID. COUR. 1er cours.	LIQUID. COUR. dernier cours.	LIQ. PROCH. 1er cours.	LIQ. PROCH. dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1206 25	1207 50	1207 50	1210
prime d. 10	»	»	1210	1211 25	1217 50	1218 75
Paris à Rouen.	»	»	908 75	908 75	911 25	»
prime d. 10	»	»	912 50	912 50	918 75	»
Avignon à Marseille	»	»	577 50	»	576 25	577 50
prime d. 10	»	»	580	582 50	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	550	552 50	550	552 50
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	401 25	»	403 75	402 50	402 50	»
prime d. 10	»	»	405	»	»	»
Mines de la Loire.	665	657 50	655	660	»	»
prim de. 10	»	»	»	»	»	»

5, rue Puits-Gaillot, à Lyon.

MUSIQUE ET PIANOS

TINTORER ET Ce.

Cette maison, qui se distingue toujours par un choix varié de nouveautés musicales et de bons instruments, vient de compléter son assortiment de Pianos carrés, droits et à queue, dans le **Salon** qu'elle vient d'ouvrir récemment à l'occasion des étrennes. Elle est à même de satisfaire tous les goûts, depuis le plus modeste jusqu'au plus exigeant, en offrant, avec toutes les garanties désirables, les plus grandes facilités.

Harmoniums, Antiphonels et Accordéons de première qualité.

Joli choix d'Albums richement reliés, des meilleurs compositeurs.

Partitions d'opéras nouveaux réduites pour le piano ; Flûtes, Flageolets, etc.

Belle Harpe à double échappement, en bois d'érable, comme neuve, de la facture d'**Erard**, à Londres, A VENDRE d'occasion. (2554)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin d'orfévrerie de M. GRAND-CLÉMENT a été transféré quai Saint-Antoine, 22, maison du restaurant de M. Mathieu. — Assortiment de bijoux très variés pour étrennes, à des prix très modérés. (1460)

AVIS AUX AMATEURS D'HISTOIRE NATURELLE.

GRANDES AUTRUCHES NOIRES

DE LA NOUVELLE-GUINÉE,

Destinées au Jardin-des-Plantes de Paris.

Avant de se rendre à Paris, le sieur CORRÈGE, conducteur de ces rares animaux, n'a pas voulu passer dans cette ville sans soumettre aux amateurs d'histoire naturelle ces superbes Autruches noires, les seules qui se trouvent en France, les plus remarquables par la beauté de leurs plumes et la force de leur constitution, et qui ont fait l'admiration de la haute société. Leur taille est de 3 mètres 50 centimètres de hauteur ; leur force est prodigieuse, puisque, comme le cheval, elles portent un homme. Elles obéissent au commandement et font jusqu'à 160 kilomètres par jour. Elles servent de courriers dans leur pays. On ne doit pas les confondre avec les Autruches blanches, qui n'ont que 1 mètre 50 centimètres de hauteur. Leur grosseur est prodigieuse, puisque l'une d'elles pèse 130 kilogrammes. Leurs jambes sont aussi fortes que celles du plus grand cheval.

Le conducteur, étant obligé d'être rendu à Paris avant la fin de février prochain, ne peut s'arrêter que peu de temps dans cette ville.

Les Autruches sont visibles tous les jours, passage de l'Hôtel-Dieu, 50. On les fera manger devant les spectateurs et à toute heure.

Prix d'entrée : 1res places, 50 c.; 2mes, 25 c. (1458)

GRANDE EXPOSITION

Des produits des sources incrustantes des grottes du Mont-Cornad'or, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme).

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1844.

M. PERCEPIED-MAISONNEUVE, propriétaire des sources, se rendant en Italie pour augmenter encore sa nombreuse et riche collection de bas-reliefs et camées, profite de cette occasion pour montrer aux artistes et aux amateurs de la ville de Lyon les beaux et précieux produits de ses sources, déjà si réputés et si estimés.

De tous les cadeaux que l'on puisse faire au nouvel an, rien ne peut mieux convenir que ces raretés faites par la nature, aidée, il est vrai, de la main de l'homme, et que leur beauté fait rechercher de tout le monde artiste et élégant.

On trouvera à son magasin, rue de Bourbon, 23, des médailles et des bas-reliefs de toutes grandeurs en sujets de piété, d'histoire et autres, camées montés ou non montés, bracelets, épingles, paniers, corbeilles de plantes et fruits naturels, statuettes, etc. Il n'est ici que pour quinze jours. (1457)

Fabrique de Caoutchouc breveté

(SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT)

DE FRITZ SOLLIER,

Rue des Célestins, 6.

Etoffe nouvelle imperméable sans être doublée, moitié plus légère et à moitié prix des étoffes ordinaires imperméables, à 6 fr. le mètre.

Manteaux confectionnés de 18 à 30 fr. et au-dessus.

Cabans confectionnés de 25 à 50 fr. et au-dessus.

Article nouveau, étoffe doublée drap et soie, vente en gros, détail et exportation.

Dépôt, au prix de fabrique, chez M. Girard, fabricant de parapluies, place Saint-Pierre, à côté de l'église. (2545)

SOCIÉTÉ VINICOLE,

Rue du Pérat, n° 10, à Bellecour.

VINS FINS ET ORDINAIRES,

en pièces et en bouteilles.

Beaujolais et Mâconnais vieux : la bouteille, 40 et 50 centimes ; le litre, 50 et 60 centimes.

Bordeaux, Bourgogne, Champagne, etc.

Franco à domicile. (2551)

ALBUMS POUR ÉTRENNES.

DÉPOT D'AUBERT ET COMP^e, DE PARIS,

A Lyon, au Magasin de Papiers peints, rue Saint-Dominique, 9.

Choix d'**ALBUMS** pour enfants, pour cadeaux d'étrennes, pour orner les tables de salon ; **ALBUMS** d'études du dessin ; recueils de tous genres et de tous prix, depuis 50 centimes.

Aucune maison dans les départements, aucune même à Paris, si ce n'est la maison AUBERT, n'a jamais présenté aux acheteurs un aussi vaste assortiment de ces ouvrages, qui sont aujourd'hui à la mode dans toutes les classes de la société.

L'éloignement ne permettant pas de remplacer les articles vendus, nous invitons les amateurs à ne pas renvoyer leur visite aux derniers moments. La vente sera close le 31 décembre. (2549)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

LIVRES POUR ÉTRENNES.

Dictionnaire universel d'Histoire naturelle, résumant et complétant tous les faits présentés par les encyclopédies, les anciens dictionnaires scientifiques, les œuvres complètes de Buffon; par MM. Arago, Blanchard, Boitard, Brongniart, Broussais, Deshayes, Alcide et Charles d'Orbigny, Duvernoy, Elie de Beaumont, Flourens, etc. ; dirigé par M. Charles d'Orbigny. — Paris, 1848. — Dix volumes in-8° et planches coloriées.

Le Plutarque français, Vies des Hommes et des Femmes illustres de la France depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours, avec leurs portraits en pied gravés sur acier, ouvrage fondé par M. Ed. Mennechet.—Deuxième édition publiée sous la direction de M. C. Hadot.— Six volumes in-8° et gravures coloriées.—Le même ouvrage avec figures noires.

Histoire d'Angleterre depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; par MM. de Roujoux et Alfred Mainguet.—Nouvelle édition augmentée de plus d'un tiers et enrichie d'un grand nombre de gravures sur bois, de tableaux synoptiques, cartes géographiques, etc. — Paris, 1847. — Deux volumes in-8° illustrés. — Prix : 25 f.

Ornithologie du Dauphiné, ou Description des Oiseaux observés dans les départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, et les contrées voisines ; par Hippolyte Bouteille, avec la collaboration de M. de Labatie, ouvrage contenant 300 sujets dessinés d'après nature par M. V. Cassien. —Deux volumes in-8°.— Prix : 24 f.

Album du Vivarais, ou Itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province; par M. Albert du Boys ; orné de dessins représentants les points de vue et les monuments les plus remarquables du pays, par M. V. Cassien.—Un volume in-4°.—Prix : 20 f.

Leçons élémentaires d'Histoire naturelle, comprenant un aperçu sur toute la zoologie et un traité de conchyliologie à l'usage des gens du monde, ouvrage adressé à M. François Delessert par M. J.-C. Chenu, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur. — Paris, 1847. — Un volume in-8° avec planches coloriées. — Prix : 15 f.

Nota.—On trouve à la même Librairie, à des prix modérés, un assortiment de beaux Ouvrages pour Etrennes, élégamment reliés, en littérature et illustrations. (7947)

Etude de Me Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

VENTE PAR LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi 8 janvier 1848, à midi,

D'UNE JOLIE MAISON

Sise à Lyon, côte des Carmélites, 3.

Elle dépend de la succession bénéficiaire de Jacques-Pierre Cumain.

Elle se compose de caves voûtées, rez-de-chaussées, quatre étages et corps de bâtiments contigu sur le derrière.

Revenu moyen. . . . . 1,500 f.
Mise à prix. . . . . 15,000 f.

Signé GROZ, *avoué.*

S'adresser, pour les renseignements, à Me Groz, avoué, ou à M. Riche, architecte, demeurant à Lyon, rue de Castries, 3. (4760)

A VENDRE *pour cessation de commerce,* **un Fonds de Café**, situé sur une place de marché, propice pour un restaurant. — Vaste local.

S'adresser à Mme Ve LAURENT, quai Monsieur, 119. (1454)

A VENDRE Pour cause de départ, **Fonds d'Epicerie et Droguerie** bien achalandé. — S'adresser, pour les renseignements, chez M. Biétrix aîné, rue Lanterne, à Lyon. (1376)

AVIS A MM. LES TAILLEURS.

A VENDRE pour cause de maladie, **un Fonds de Tailleur et Marchand de fournitures pour tailleurs,** à un prix très modéré, dans un des meilleurs quartiers de Lyon. Petit appartement très commode. Location à bon marché. — S'adresser à M. Barbollat, agent d'affaires, rue Sirène, n° 9. (1401)

A VENDRE ou **A LOUER** *tout de suite,* **un fonds de pharmacie** situé dans une petite ville, à 45 kilomètres de Lyon. Le cédant assure une vente annuelle de 6 à 8,000 f. Toute facilité pour le paiement sera donnée, et même avances seront faites sous bonne caution.

S'adresser quai de Retz, n° 50, au 3e. (1360)

A VENDRE Pour cause de santé, **un Fonds de Café** en pleine travail, dans l'un des bons faubourgs de Lyon. — S'adresser à M. Duffer, fabricant de billards, rue d'Amboise, n° 6. (1380)

ON PROPOSE

De disposer de divers capitaux

Pour associations avantageuses et sûres, ou suite de commerce offrant toute sécurité. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (1462)

A VENDRE **Un Fonds de Chapellerie** traitant spécialement l'article *prêtre*, bien situé, jouissant d'une nombreuse clientelle. On donne toute facilité pour les paiements.

S'adresser chez M. Fuchez, rue de Bourbon, 33, au 1er. (1465)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du 1er janvier 1848, le domicile de M. SALOMON ET Ce, fabricants et applicateurs de bitume, sera transféré cours de Brosses, 15, dans la maison qui fait l'angle de la place des Repentirs, en face de la Mairie de la Guillotière. (1463)

AVIS. Des commis avec ou sans cautionnement, des instituteurs, gardes, facteurs, valets, serviteurs, servantes, voituriers, hommes de peine, nourrices, une domestique connaissant la langue anglaise, et autres sujets, désirent se placer.

S'adresser à M. Berger, à Rive-de-Gier. (*Affranchir.*) — Il se charge des créances, arrangements, procès, etc. (1459)

Histoire de la doctrine médicale homéopathique, son état actuel dans les principales contrées de l'Europe. *Application pratique* des principes et des moyens de cette doctrine au *traitement des maladies*, par AUGUSTE RAPOU, de Lyon, docteur-médecin.—2 vol. in-8°.—Lyon, chez Savy, libraire, place Louis-le-Grand. (1389)

AVIS. Mme veuve Suchet, aubergiste, rue de Sèze, aux Brotteaux, a acquis de Fanny Grenier, femme Deleaval, ayant porté le nom de femme Nicol, une maison-restaurant appelée **le Belvéder**, construite sur un terrain des hospices, aux Brotteaux, à la naissance du chemin de ronde. Le prix d'acquisition doit être payé à la fin de décembre courant. — Ceux qui auraient des réclamations à faire sont avertis de les formuler avant cette époque. (1394)

GAZ DES TROIS VILLES DU MIDI.

AVIS.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'une *assemblée générale extraordinaire* aura lieu le 14 janvier 1848, à midi précis, rue Royale, 21, pour une communication importante du conseil d'administration. (2540)

CARTES DE VISITE GRAVÉES

DANS LA DERNIÈRE PERFECTION,

sur carton-porcelaine,

BRILLANT DES DEUX COTÉS,

Renfermées dans une jolie boîte.

3 F. LE CENT.

A la lithographie H. STORCK, place du Plâtre, passage Tholozan. (2531)

Impressions pour Commerce et Administrations.

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicier, rue Royale, n. 1 ; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers ; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (3743)

LE SIROP LAROZE d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, en régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dyssenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, rétablit la digestion, prévient la langueur, le dépérissement, la débilitation, abrége les convalescences. —3 f. le flacon.— On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature *Laroze*. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (7479—8330)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens aussi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

A LYON, chez MM. Vernet, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Lardet, place de la Préfecture ; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10 ; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31.— A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie ; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet —A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

A LOUER DE SUITE **Un établissement** et **un entresol** très bien agencés pour café ou marchand de vin, situés place Kléber et rue Boileau, n° 2, aux Brotteaux. Le prix de la location est peu élevé.

S'y adresser au concierge. (1391)

AU RABAIS,

JUSQU'AU 25 COURANT,

LIVRES D'ÉTRENNES

Reliés et Brochés,

Rue de la Préfecture, 8, à l'entresol.

Le Cabinet de lecture est en vente pour cause de départ. (2548)

AVIS. Le sieur JACOB EYPPER, ancien brasseur, a l'honneur de prévenir le public qu'il va ouvrir, le 25 décembre, jour de Noël, un **café chantant** aux Brotteaux, rue de Sèze, n° 10, en face de la Rotonde. On y trouvera une consommation de première qualité. (2550)

AVIS. M. JACQUEMARD, rue de l'Hôpital, n° 35, à Lyon, près le passage de l'Hôtel-Dieu, tient un détail **PEAUX CUIRS** et en tous genres. (1455)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur **GAS** traite exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc.—M. le docteur Gas demeure place Bellecour, 8. ((3990

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots.**

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. —2 fr. le flacon avec l'instruction. —Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, à Lyon ; Briand, à Saint-Symphorien ; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Delange, à Voiron ; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (7480—8351)

PASTILLES DE MINISTRE,

BONBON PECTORAL,

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 12. — 1 f. la boîte. (3461)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute âcreté ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PHILIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

AVIS. Les personnes qui désirent apprendre la Mazourka, ainsi que toutes les nouvelles Valses composées par M. Cellarius, peuvent s'adresser à M. CLAIRANSON, avec certitude de les apprendre telles qu'elles se dansent à Paris. — Rue des Capucins, 2, au 3e. (1464)

ÉCONOMIE DOMESTIQUE. BUANDERIES PORTATIVES.

Lessivage du linge en trois heures et sans soins, avec 75 pour 100 d'économie sur les lessives ordinaires. — Point de coulage. — Moindre usure du linge. — Mention honorable à l'exposition de 1844.— Médaille d'argent de la Société d'encouragement.

Cuisine sans cuisinier. — Appareil dit *Cordon-Bleu.* — Dîner composé de 4 à 5 plats, sans soins et sans surveillance. — Six centimes de charbon. — Expériences publiques pour les deux appareils tous les jeudis, de dix à trois heures, rue Saint-Dominique, 7, à Lyon.

Le grand nombre d'appareils vendus et la satisfaction des acquéreurs sont le meilleur éloge qu'on puisse faire du mérite de ces appareils. (1230)

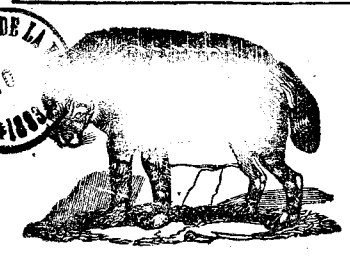

M. **Pousolle** donnera tous les jours des représentations de la **MÉNAGERIE DU NORD**, pont Lafayette, aux Brotteaux.

A QUATRE HEURES DU SOIR,

EXERCICES ET REPAS DES ANIMAUX.

La Ménagerie est visible de dix heures du matin à huit heures du soir. (1398)

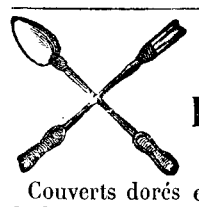

8 au grand 8

LE SIEUR COQUAIS,

à Lyon, rue Saint-Côme.

Couverts dorés et argentés par le procédé de M. de Ruolz, argentés à Paris par la maison Christophe, poile avec façon de garantie de 75 grammes d'argent, qui ce justifie plusieurs années de service sans se détériorer, et aux mêmes prix qu'à Paris. (2780)

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Le rapport fait à l'ACADÉMIE par MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, et les meilleurs ouvrages de médecine, les recommandent comme le ferrugineux le plus agréable et le plus efficace dans le traitement des **pâles couleurs,** des **pertes blanches** et autres **maladies des femmes ;** pour fortifier les tempéraments faibles, etc.

Dépôt à **Lyon,** chez MM. **Vernet,** place des Terreaux; **André,** place des Célestins; **Lardet,** place de la Préfecture, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville. — *Toujours en boîtes carrées portant les cachets :* GÉLIS et CONTÉ, inventeurs, et LABÉLONYE, dépositaire général. (7448—8365)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue de la Poulaillerie, 19.